

Description des prestations

Suivi des porteurs d'autorisations – EM ELECTROCONTROL SA

Le suivi des porteurs d'autorisations est effectué conformément à l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) 734.27, art. 13, 14 et 15. Selon l'OIBT, le titulaire de l'autorisation doit veiller à ce que le suivi technique des employés de l'entreprise énumérés dans l'autorisation soit garantie sans interruption par un organisme de contrôle accrédité.

Cette supervision comprend le conseil, la formation et, dans une mesure limitée, l'inspection des installations internes effectués par le porteur d'autorisation. Elle sert essentiellement à garantir la sécurité électrique du groupe de personnes concerné et la protection des biens matériels. Outre l'OIBT, des ordonnances de niveau supérieur telles que l'ordonnance sur les courants forts (OICF 734.2) ainsi que des normes, des directives et des instructions telles que les directives NIBT, ESTI et les normes européennes (EN) sont également déterminantes pour la surveillance.

1. Avantages pour le client

- Respect de l'obligation légale d'inspection
- Évaluation indépendante des installations par un organisme d'inspection accrédité SIS 0094
- Renforcer la sécurité des personnes ainsi que la sécurité et la fiabilité des installations électriques

2. Déroulement et réalisation

Supervision :

- Régulièrement sur le lieu de travail du porteur d'autorisation sous forme de conseils, d'éclaircissements, d'instructions et de formation (par exemple, technologie de mesure, EPI)
- Vérification de la plausibilité et de l'exhaustivité des relevés de mesures et de tests (journal)
- Mise à disposition et actualisation annuelle de dossiers de support et de documents compilés pour porteur d'autorisation
- Transmission et discussion d'informations sur les innovations actuelles concernant les lois, ordonnances et directives pertinentes en matière d'électrotechnique (OIBT, OICF, ESTI, SUVA)
- Discussion des publications techniques pertinentes adaptées à l'environnement de travail (par exemple Electrosuisse)
- Conseils sur les questions et problèmes actuels
- Remplir des certificats comme preuve de contrôle

Après le suivi :

- Préparation du rapport d'inspection et de toutes les pièces justificatives nécessaires
- Envoi des documents au client (par voie électronique et par écrit)

Notes :

- Les déficiences identifiées dans le rapport ne sont pas des exigences, mais doivent être comprises comme des recommandations. Des conditions sont imposées, par exemple après une inspection de l'ESTI, si les recommandations n'ont pas été mises en œuvre
- Le titulaire de l'autorisation transmet les preuves correspondantes à l'ESTI sur demande

